

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 30 à La Palud sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 6	15
Total des voix : 20		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon.

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Date de convocation
18/05/2022

Délibération
n°22_05_B5_18

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Raymonde CARLETTI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Philippe MARANGES (Castellane) à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI.

Remboursement des frais d'intervenant

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Dans le cadre de son action sur la préservation du patrimoine bâti, le Parc du Verdon s'est engagé dans un programme d'actions « Le gypse en Haute-Provence, une ressource patrimoniale » financé dans le cadre du programme leader avec le concours de l'union européenne et de la Région-Sud.

Ce programme d'actions développe une approche culturelle qui se concrétise par un cycle de manifestations « gypse, gypiers et gypseries en Verdon » qui se déroulent dans les différentes communes du Parc.

Une conférence est prévue le 17 juin 2022 à la médiathèque de Gréoux les bains, organisée pendant les journées de l'archéologie et de la programmation « Parlons patrimoine » du service culturel de la DLVA.

L'objectif est d'aborder notre thématique par le prisme de l'archéologie et de montrer le résultat de fouilles intervenues sur notre territoire, et notamment sur un castrum à Allemagne en Provence.

Pour ce faire, nous avons fait appel à l'archéologue aujourd'hui à la retraite, M. Daniel MOUTON, en charge de ces recherches et auteur d'un ouvrage, afin qu'il expose ses découvertes sur les gypseries mises à jour.

M. Daniel MOUTON, qui habite à Toulon, interviendra à titre gracieux, aussi il est proposé de lui rembourser ses frais de déplacement depuis Toulon jusqu'à Gréoux les bains (aller / retour)

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le remboursement de ses frais de déplacement, à M. Daniel MOUTON, sur la base du barème kilométrique applicable à la fonction publique territoriale.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le